



fabrique **REL**
RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES

Fonds de soutien ponctuel pour la création et l'adaptation de REL francophones

Guide 2026-2027



Objectif

Stimuler la production de ressources éducatives libres (REL) en enseignement supérieur au Québec en offrant un soutien financier aux personnes enseignantes pour leur permettre d'adapter et de diffuser leur matériel pédagogique de nature diverse sous licence libre.

Admissibilité

Personnes admissibles

Toute personne enseignante, personne conseillère pédagogique ou autre personne qui œuvre à l'apprentissage et à l'enseignement, employée d'un cégep ou d'une université québécoise. Sont admissibles uniquement les personnes n'ayant jamais bénéficié d'un financement de la fabriqueREL

Projets admissibles

Tout projet de création ou d'adaptation (incluant la traduction) de REL en vue de le rendre disponible sous licence libre ou ouverte.

Voici quelques exemples de projets admissibles :

- Aide-mémoire, guide, carnet, calepin
- Support de présentation
- Résumé complet d'une notion disciplinaire (pourrait s'apparenter à un chapitre)
- Carte mentale, schéma, graphique
- Jeux, activité ludique
- Scénarios d'apprentissage
- Infographie
- Ressource interactive
- Balado
- Tutoriel
- Courte vidéo
- Mises en situation
- Série d'exercices
- Rédaction ou adaptation de pages Wikipédia
- Etc.

Exigences

1. La REL doit être produite en français, en format numérique et destinée aux personnes étudiantes.
2. Participer à une rencontre de démarrage et une rencontre de suivi de projet.
3. Respecter les bonnes pratiques de création de REL en se référant aux documents de la [Trousse de création de REL](#) pour assurer une qualité optimale de sa production.
4. Utiliser l'une des [licences](#) ouvertes suivantes ou un équivalent : CC BY, CC BY-SA, CC BY-NC et CC BY-NC-SA.
5. Respecter la Loi canadienne sur le droit d'auteur : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-42/index.html>
6. Déclarer toute utilisation d'un outil d'IA et se conformer à une utilisation qui respecte les orientations et principes directeurs du [cadre de référence](#) de l'Instance de concertation nationale sur l'intelligence artificielle en enseignement supérieur.
7. Diffuser votre REL via la collection REL de la fabriqueREL.

8. Avoir terminé l'ensemble des travaux à l'intérieur des six (6) mois suivant l'acceptation de votre projet.

Financement

Le montant maximal octroyé par projet est de **3 000\$**, remis sous forme de remboursement. En effet, la personne récipiendaire devra fournir toutes les factures liées à la réalisation de son projet pour recevoir les sommes octroyées (ex. : facture pour honoraires professionnels, pour révision linguistique, etc.).

DÉPENSES ADMISSIBLES	DÉPENSES NON ADMISSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> Les salaires ou honoraires du personnel requis pour la réalisation du projet, incluant auxiliaire, graphiste, experts de contenu, etc. Veuillez majorer de 15% pour avantages sociaux dans les salaires budgétés ou pour les taxes pour honoraires professionnels ; Les dépenses de location d'équipement informatique si elles sont justifiées par la nature du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant ou par le personnel professionnel de l'établissement d'attache ; Les dépenses récurrentes concernant la pérennité et la promotion du projet au terme de ce dernier ; Toute dépense non justifiée.

Échéancier

Réception des projets	En continu, à partir du 4 mai 2026
Évaluation des projets et décision	En continu
Date limite pour la complétion du projet de REL	Maximum 6 mois après la réception de confirmation d'approbation du projet

Évaluation des projets

Un comité formé des membres de l'équipe de la fabriqueREL aura la responsabilité d'évaluer l'admissibilité et la pertinence de chaque projet en fonction des critères suivants :

- Le public cible et le besoin pédagogique sont bien cernés ;
- Le projet est bien défini, les qualités pédagogiques du projet sont bien démontrées et les motivations à produire une REL sont expliquées;
- Le potentiel de réutilisation de la REL par d'autres personnes enseignantes est grand ;
- La REL offre aux personnes étudiantes une valeur éducative ajoutée, améliore leur accès à des ressources pédagogiques ou leur permet une économie ;
- La description du projet est adéquate et claire, notamment en ce qui a trait à l'utilisation du montant demandé, aux étapes principales de création et à la durée du projet.
- Le projet pourra bénéficier de l'apport d'au moins une personne conseillère pédagogique, d'un ou d'une bibliothécaire ou d'une personne étudiante.

Formulaire pour soumettre un projet

Les personnes intéressées à soumettre un projet peuvent le faire en remplissant le formulaire en ligne ci-dessous (**voir en annexe de ce document l'information que vous devrez fournir dans le formulaire web**).

[Formulaire web](#)

Questions

Vous avez des questions en lien avec votre idée de projet ou concernant les paramètres de cette sollicitation?

N'hésitez pas à joindre la coordination de la fabriqueREL à l'adresse suivante :

info@fabriquerel.org

Annexe – Information à fournir dans le formulaire web

- Le nom et prénom, la fonction professionnelle, l'adresse courriel, le numéro de téléphone de la personne demanderesse
- L'ordre d'enseignement d'appartenance et l'établissement d'attache
- Le titre du projet
- Le type de projet et sa description
- Les noms et fonctions des personnes collaboratrices (personne conseillère pédagogique, bibliothécaire...), le cas échéant précisez la nature de l'implication.
- L'identification du public cible et la description de l'usage pédagogique de la ressource à créer ou adapter
- La description des effets attendus sur l'apprentissage et/ou sur l'accès à l'éducation pour les personnes étudiantes
- La licence envisagée
- Le montant demandé
- La description des dépenses envisagées